



Le Président

Paris, le mercredi 23 septembre 2015

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 22 septembre et je vous en remercie.

Nous avons eu connaissance des faits que vous mentionnez concernant l'organisation du « salon musulman du Val d'Oise » à Pontoise.

Si la laïcité, en tant que principe de séparation des Eglises et de l'Etat, n'autorise pas l'administration à s'interroger sur le contenu des propos tenus par des organisations religieuses ou des personnes se présentant comme représentants religieux, le respect de l'ordre public établi par la loi doit être garanti. Mais, s'il apparaît que les propos que vous attribuez à certains intervenants ont bien été prononcés par ceux-ci, ils l'ont été dans un cadre différent et antérieur à ce salon. Cela ne saurait justifier de tels propos qui s'opposent à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, les seuls témoignages et enregistrements disponibles de ce salon ne révèlent aucun contenu de cet ordre.

Cet évènement étant privé, le seul motif qui aurait pu conduire les autorités, sous contrôle du juge administratif, à une interdiction préalable était le risque de troubles graves à l'ordre public. En l'espèce, la préfecture du Val d'Oise n'a pas considéré suffisant ce risque.

Comme vous le savez, il n'appartient pas à l'Observatoire de la laïcité d'agir en lieu et place des autorités légalement compétentes à ce sujet.

Soyez cependant certaine de notre attachement à établir un bilan le plus objectif possible sur les manquements à la laïcité observés. À ce titre, votre aide nous est précieuse et nous serions heureux de pouvoir disposer des éléments que vous mentionnez dans votre courrier.

Restant à votre disposition, recevez, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Jean-Louis Bianco

Madame Laurence Marchand-Taillade
Présidente de l'Observatoire de la laïcité du Val d'Oise
Membre du bureau national du Parti radical de gauche
13, rue Duroc
75007 Paris